

Contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Un jardin pour demain » entre le collectif I am a bird now et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

Décision N° 2024-82

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de développer des initiatives culturelles et pédagogiques autour de la biodiversité,

CONSIDERANT les propositions de Monsieur Erwan PASTEAU, agissant au nom et pour le compte de l'association I am a bird now, en qualité de producteur, de programmer le spectacle « Un Jardin pour demain » pour un montant de 2 073,50 € TTC (deux mille soixante treize euros cinquante)

D E C I D E

DE SIGNER le contrat de cession avec le collectif I am a bird now,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes, soit 2 073,50 € TTC.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 11/04/2024,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

Pour le Maire et par délégation
Nathalie VASSEUR

